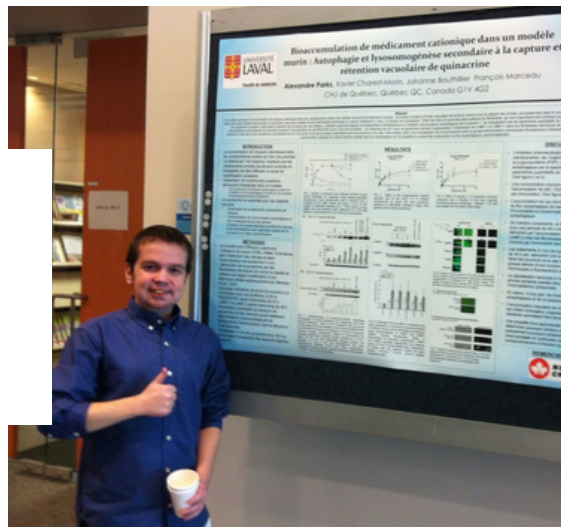


BOURSES DOCTORALES ALEXANDRE-PARKS

La Fondation Alexandre-Parks appuie l'éducation et la recherche médicale locale grâce aux Bourses doctorales Alexandre-Parks, honorant la mémoire et les aspirations d'un jeune chercheur déterminé à changer le monde.

En l'honneur d'Alexandre



Alexandre Parks
Université Laval 2014

Un héritage de courage et de progrès scientifique

Alexandre a envisagé et relevé des défis médicaux complexes durant sa courte vie. L'entéropathie auto-immune, une maladie rare du système digestif a été diagnostiquée chez Alexandre, à l'âge de 23 mois seulement. Malgré ces obstacles, il a incarné une fortitude exceptionnelle et a mené un parcours académique remarquable. En janvier 2017, il a entamé un doctorat en sciences de la vie à l'Université de Moncton, axé autour de la recherche sur le cancer du sein. Alexandre nous a quittés le 21 décembre 2017, à l'âge de 26 ans, atteint de complications médicales reliées à l'entéropathie auto-immune avec laquelle il vivait.

Appuyer l'innovation médicale et l'inspiration pour la vie

Les Bourses doctorales Alexandre-Parks encouragent les recherches dans les domaines de l'entéropathie auto-immune, les maladies auto-immunes, le cancer du sein, la fibrose pulmonaire et l'inflammation.

Depuis sa création en 2021, la BESAP a progressé pour appuyer davantage les personnes aux études doctorales dans leurs travaux de recherche.

Historique des bourses attribuées :

- 2021 : Bourse de 5 000 \$
- 2022 : Bourse de 10 000 \$
- 2023 : Bourse de 10 000 \$
- 2024 : Une bourse de 5 000 \$ et 10 000 \$
- 2025 : Une bourse de 5 000 \$ et 10 000 \$

Fort de cette expérience, la Fondation choisit de formuler son programme de manière plus durable et prévisible. **La nouvelle Bourse doctorale Alexandre-Parks, d'un montant total de 30 000 \$ versé sur trois ans, est non renouvelable.** Chaque année, le concours permet de sélectionner les nouveaux doctorants et nouvelles doctorantes, assurant ainsi leur accompagnement stable et structuré.

Bourses doctorales Alexandre-Parks

VALEUR

30 000 \$
SUR 3 ANS

DATE LIMITE

15 mai

CONTACT

aparksfdn@gmail.com

alexandreparcs.com



DÉTAILS DE LA BOURSE DOCTORALE ALEXANDRE-PARKS

Admissibilité

Les personnes candidates doivent remplir les conditions suivantes :

- Être inscrites au programme de doctorat en sciences de la vie à l'Université de Moncton, campus de Moncton.
- Mener un projet de recherche dans l'un des domaines suivants : l'entéropathie auto-immune, les maladies auto-immunes, le cancer du sein, la fibrose pulmonaire et l'inflammation.

Montant

La valeur totale de la bourse est de **30 000 \$**, versée sur une période de trois ans, non renouvelable. La bourse est financée par les ressources de la Fondation qui offre un concours annuel pour appuyer des nouvelles personnes étudiantes au doctorat.

Donner un avenir à ceux et celles qui luttent comme l'a fait Alexandre.



Critères de sélection

Pondération en %

Lettre de motivation	20
Lettre de pertinence du projet de recherche	30
Lettre d'appui n° 1	10
Lettre d'appui n° 2	10
Relevés officiels de notes des 1er et 2e cycles	20
Curriculum vitae incluant la productivité scientifique (présentations, congrès, publications, etc.), les prix (bourses, mérites, certificats, etc.) et le service à la collectivité (comités, associations, bénévolat, etc.)	10
TOTAL	100

Procédure de demande

Le dossier dûment rempli doit être reçu par la Fondation AP au plus tard le 15 mai, à l'adresse électronique : aparksfdn@gmail.com

Remise annuelle de la BDAP

Sous réserve de la disponibilité des fonds, la BDAP sera remise en deux versements :

- Premier versement : avant le 15 octobre
- Deuxième versement : avant le 15 février.

Le dossier complet doit inclure les éléments suivants :

1. Formulaire de demande rempli et signé ;
2. Lettre de motivation (1 page) : Décrivez vos activités citoyennes et votre implication bénévole dans la communauté ;
3. Lettre de pertinence : Expliquez comment votre recherche s'inscrit dans les objectifs de la Fondation et contribue à l'avancement des domaines de la santé ciblés ;
4. Deux lettres d'appui :
 - Une de votre directeur/directrice de recherche.
 - Une d'un membre de la communauté. Ces lettres doivent être signées, datées et envoyées dans une enveloppe scellée à la Fondation ou par courriel à : aparksfdn@gmail.com ;
5. Relevés officiels de notes des 1er et 2e cycles, envoyés directement par l'établissement d'enseignement. (Date limite de réception est le 15 mai) ;
6. Preuve d'inscription au programme de doctorat en sciences de la vie à l'Université de Moncton ;
7. Curriculum vitae : Incluant la productivité scientifique (présentations, congrès, publications, etc.), les prix (bourses, mérites, certificats, etc.) et le service à la collectivité (comités, associations, bénévolat, etc.).

Toutes les pièces jointes requises doivent être envoyées à la Fondation AP avant le 15 mai, à minuit.

Aucun document ne sera retourné.

alexandreparks.com





Publicité liée aux titulaires des Bourses doctorales Alexandre-Parks

La Fondation Alexandre-Parks transmettra les informations relatives à la bourse par courriel aux titulaires d'une bourse. En acceptant leur bourse, les titulaires acceptent que leur nom et photo soient publiés dans les plateformes suivantes :

- Journaux régionaux, universitaires et municipaux
- Publicités liées à leur domaine d'études et aux congrès ou réunions scientifiques
- Le site web de la Fondation Alexandre-Parks
- Tout matériel promotionnel de la Fondation Alexandre-Parks



Processus de sélection

Les dossiers des candidatures sont évalués par un comité de scientifiques spécialistes des domaines des sciences et de la santé. Chaque membre du comité évalue les demandes qui lui sont assignées, en leur attribuant une note, conformément aux lignes directrices du guide de sélection de la bourse.

Au terme de l'évaluation des dossiers, la présidence du comité compile les résultats et remet un rapport au conseil d'administration de la Fondation Alexandre-Parks. Le conseil attribue une ou des bourses sur la base de ces recommandations.

Congé de maladie ou parental

En cas d'interruption des études doctorales pour un congé parental, les titulaires de la bourse peuvent obtenir un report maximal d'un an de la période d'admissibilité. Un report peut également être accordé pour des raisons médicales, sur présentation d'un certificat précisant la durée du congé.

Pendant cette période, l'octroi de la bourse sera suspendu.

La bourse sera annulée si le ou la titulaire :

- Change de programme d'études ou,
- Quitte l'université (les versements restants de la bourse seront interrompus).

Un hommage durable à Alexandre

Plus qu'un financement, ces bourses incarnent l'engagement d'Alexandre à améliorer la vie des autres tout en inspirant les générations futures.

Par cette initiative, la Fondation perpétue **l'héritage d'Alexandre** en partageant son message d'espoir. La Fondation appuie la recherche qui change des vies et construit un meilleur avenir.

www.alexandreparks.com



Fondation Alexandre-Parks
30, rue Beaudouin
Grande-Digue, N.-B. E4R 3V9
506 531-5990
aparksfdn@gmail.com

Organisme de bienfaisance enregistré
750239733 RR0001